ESTIMATES

Registry of the Federal Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/71-2001
ISBN 0-660-61725-0

102-01254/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Registry of the Federal Court of Canada

Performance Report

For the period ending March 31, 2001

Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Table of Contents

Section I: **Message from the Administrator** 1

Section II: **Context** 2
2.1 Mandate, Mission and Objectives 2
2.2 Registry Organization 3
2.3 Business Line Description 5
2.4 Operating Environment 6
2.5 Societal Context 7
2.6 Major Partners and Stakeholders 7
2.7 Social and Economic Environment 8
2.8 Strategic Outcomes 9

Section III: **Performance Accomplishments** 10
3.1 Trends in the types and volume of the case workload of the Court 10
3.2 Level of client satisfaction with services in terms of agreed standards .. 11
3.3 Timely, orderly case management and support services 12
3.4 Equitable public access to all proceedings, decisions and records of the Court 13

Section IV: **Annexes - Financial Tables** 15
4.1 Presentation of Financial Information 15
4.2 Financial Overview 15
4.3 Financial Summary Tables 16

Section V: **Other Information** 18
Contacts 18
Legislation Administered by the Federal Court 21
Index 24

Section I Message from the Administrator

During fiscal year 2000 - 2001, the Registry of the Federal Court of Canada made significant progress towards achieving the strategic outcomes which Canadians expect from our program. The following pages provide a wealth of information on our achievements in that regard. As an overview of this year's performance, I urge readers to consider three particular recurring issues which continued to be of paramount importance:

- During the previous five years, the Registry was engaged in successfully implementing new Rules which introduced case management. This fundamental change in Registry and Court operations required development of procedures for new types of processes- alternate dispute resolution, pre-trial conferences and case management conferences, among others. The Court also undertook a huge effort to convert existing cases to the new Rules. With the changeover now complete, we learned that some of the performance reporting measures we have historically relied upon are no longer relevant to our activities. In this *Performance Report*, we begin the transition to more appropriate indicators.

- Over that same period, we have awaited the results of a Ministerial review of the operations of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. Among the options considered is an amalgamation of the administrative services supporting the two courts. In anticipation of this outcome, the two Registries have actively collaborated during the past year in the development of common accommodation plans in several major centres. Reports on these and other partnership ventures are set out in this report.

- The need for a single-purpose Federal Court building in the National Capital Region has been mentioned in previous issues. During fiscal year 2000 - 2001, Registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, along with officials and consultants of Public Works Canada, completed a study to ensure that the Tax Court of Canada could be accommodated in the existing design and envelope approved by the National Capital Commission.

I am happy to report that, in collaboration with the central agencies, we made positive first steps in the last year toward resolving our long-standing resource concerns for the program. As the foregoing critical issues unfold over the coming months, I hope to be able to clarify the longer-term impact of this interim relief in the forthcoming *Report on Plans and Priorities* and in next year's *Performance Report*. It is again a pleasure, after 20 years as Administrator of the Court, to report on our progress in 2000 - 2001.

Robert Biljan

Section II Context

2.1 The Registry's Mandate, Mission and Objectives

Mandate

Section 3 of the *Federal Court Act*, R.S.C. 1985, c. F-7, establishes the Federal Court of Canada as *"a superior court of record having civil and criminal jurisdiction for the better administration of the laws of Canada"*. The Court has jurisdiction over cases by and against the Crown, appeals under numerous federal statutes, disputes in various commercial matters including admiralty and intellectual property; and the authority to review decisions of federal boards, tribunals and commissions, including decisions of the Immigration and Refugee Board. The Federal Court of Canada determines issues of federal law transcending provincial boundaries. A list of the statutes administered by the Federal Court can be found in the *Other Information* section of this report in Section V.

The National Defence Act (R.S.C. 1985, c. N-5, section 234(1)) establishes the Court Martial Appeal Court of Canada. Under section 234(2), the judges of the Court Martial Appeal Court of Canada are "not less than four judges of the Federal Court designated by the Governor in Council..." Section 236(3) provides that the officers, clerks and employees appointed to the Federal Court shall perform their respective offices in relation to the Court Martial Appeal Court.

The Registry derives its authority from the *Federal Court Act*, and is mandated as the repository for the filing and issuing of documents on all cases brought before the Court, in accordance with the *Federal Court Rules, 1998,* the *Federal Court Immigration Rules*, or the *Court Martial Appeal Court Rules*. All matters between judges, litigants and legal counsel flow through the Registry.

Under Sections 74 to 76 of *the Judges Act*, Part III, the Administrator of the Federal Court, as the Deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, is also accountable for ensuring proper resourcing of the Program.

Mission

To provide the Court and litigants with the administrative services necessary for fair and prompt resolution of cases.

Recognizing the importance of justice and the rule of law in our society, the Registry is dedicated to:

- Discharging our mandate throughout Canada as a national organization of trained and knowledgeable people, developed in consultation with the judiciary.

- The operation of Registry offices established with regional input to render uniform services and standards throughout the country. Regional Directors are responsible for the delivery of all services within their regions.

- Appropriate facilities enabling the Court to manage and adjudicate cases uniformly across Canada under the Rules. Public areas of our facilities are safe, accessible and efficient, in keeping with our standards of quality service.

- Service to the public and to the Court improved through continuing development of systems that streamline the management of information.

- Mutual respect between the judiciary and court administrators for the part each plays in the administration of justice.

- Common values and commitment to quality service standards.

Objectives

Under the *Federal Court Act* and the Rules of the Court, the Registry's **program objective** is *to support the Federal Court of Canada in providing a court of law, equity and admiralty for the better administration of the laws of Canada.*

The Registry's **strategic objective** is *to ensure that all persons have effective access to justice, including the opportunity to resolve disputes without undue cost, hardship, delay or inconvenience, through heightened responsiveness and appropriateness in the management of valuable resources.*

2.2 Registry Organization

The Court of Appeal consists of the Chief Justice and ten judges; the Trial Division consists of the Associate Chief Justice, 19 judges and five prothonotaries, appointed by the Governor-in-Council. As of June 30, 2001, in addition to the complement of full-time judges, nine judges of the Federal Court had elected supernumerary status, and several retired federally-appointed judges had been invited to act as deputy judges of the Court.

The Registry of the Federal Court of Canada carried out its mandate in 2000–2001 with an operating budget of $31,931,249 (excludes Employee Benefit Plans) and 445 full-time equivalents (FTEs). The organizational structure and estimated resource allocation are summarized in Figure 1, below.

Reporting to the Administrator as an interim measure, pending the outcome of proposed changes affecting the Registry, there are two **Deputy Administrators** in the organization: one responsible for Principal Office Operations, and the other responsible for Human Resources.

Appeal Division processes appeals and applications for judicial review, and provides Registy services to the Court of Appeal and litigants in all proceedings and hearings. The unit produces reports, case and appeal books as required by the Rules of the Court.

Trial Division processes legal documents in the jurisdictional areas of admiralty, access to information and privacy, crown, immigration, intellectual property and tax. Division staff support the Court in all proceedings and hearings.

- Complementing the Principal Office in Ottawa, the Registry operates the following 16 **local offices** where a party to any proceeding may file documents, request the issuance of writs or otherwise do business with the Court in either official language:

ATLANTIC REGION:	Fredericton and Saint John,* NB, Halifax, NS, Charlottetown,* PEI, and St. John's,* NF
QUEBEC REGION:	Montreal and Québec City
ONTARIO REGION:	Toronto
WESTERN REGION:	Vancouver, BC, Winnipeg, MB, Regina,* and Saskatoon,* SK, Edmonton, and Calgary, AB, Whitehorse,* YT, and Yellowknife,* NWT

** Offices staffed by provincial or territorial court employees.*

Documents pertaining to Federal Court cases may be filed in any office of the Registry. Originals of all documents are held in the Principal Office with certified copies being maintained in the local office which is most convenient for the parties to the proceeding.

A developmental program is operated in judicial services enabling law clerks to gain experience in Court processes by providing research assistance to judges. Law clerks are recent graduates of Canadian law schools whose participation in this program is recognized as satisfying all or part of the articling requirements of the provincial law associations. Since the inception of the program in 1984, over 150 law clerks have worked or articled with the Court.

Figure 1: Organizational Distribution of 2000-2001 Actual Expenditures

(thousands of dollars)

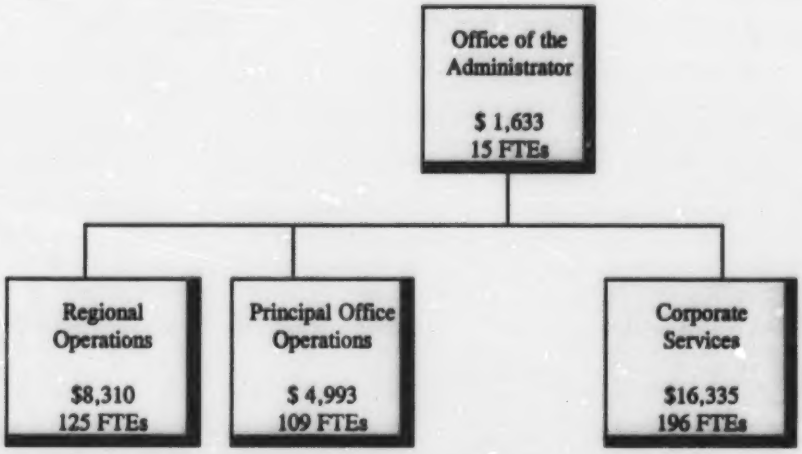

2.3 Business Line Description

Under the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) approved by Treasury Board, the Registry continues to appear in Estimates as a single business line, Registry Services. The Registry's activities and resources are streamed into two service lines:

Operations: providing services to litigants, their counsel and the judges of the Court, such as library services, case scheduling and courtroom operations; providing information on rules of practice, court directives and procedures; processing documents filed by or issued to litigants, and recording all proceedings; and issuing legal instruments to enforce decisions made by the Court and other federal agencies, such as the Canada Labour Relations Board and Canadian Human Rights Tribunal.

Corporate Services: providing internal staff support to the Registry in finance, administration, human resources, official languages, facilities management, security, and management information processing.

The **Operations** service line focuses on 2 strategic priorities:

- *ensuring that all persons have the opportunity to resolve disputes without hardship, delay or inconvenience*, accountability for specific aspects of which is assigned to **Deputy Administrators** and Regional Directors;

- *improving the level and efficiency of services to the Court and its clients through the application of technology*. The Deputy Administrators, Regional Directors and Directors are accountable for specific assignments under this objective.

As its strategic priorities, the **Corporate Services** service line focuses on *providing the best possible decision-making environment for the Court*; and on *improving the level and efficiency of services to the Court and its clients through the application of technology*. As deputy head, the **Administrator of the Court** is accountable for results at the business-line level, and delegates certain specific aspects of them to Deputy Administrators, Regional Directors and Directors in carrying out the Strategic Priority "ensuring that all persons have effective access to the Court".

2.4 Operating Environment

The Registry of the Federal Court of Canada exists to support the Court as an organization independent of the Executive branch of government. While the Chief Justice issues an annual report, the Registry reports on matters governed by the *Financial Administration Act*, such as planning and resourcing activities.

The Department of Justice, as the legal representative of the government of Canada, is the most frequent litigant before the Court. Several of the key workload concerns of the Court and Registry are strongly associated with particular high-profile government programs or agencies; for example, a significant volume of cases has arisen in recent years as a result of legislation and programs of Citizenship and Immigration Canada, or the Immigration and Refugee Board. The Court and the Registry are vigilant in maintaining both apparent and *de facto* independence from government departments, remaining at arm's length in all matters.

Mutually supportive relations exist between the Registry and other federal courts and tribunals, as well as with the Canadian Judicial Council, national and provincial bar associations, and the Rules Committee of the Federal Court.

In recent years, the Court directed the Registry to concentrate increasingly on streamlining operations to improve the level of services to all clients - litigants, counsel, the public, and the Court itself. New Rules of the Court, introducing case management and dispute resolution services, came into effect on April 25, 1998. The Federal Court is one of the first courts in Canada in which the judiciary manages the progress of all of the cases before it.

With a wide variety of litigation derived from over 90 statutes, the workload of the Court and the Registry does not lend itself to simple forecasts. For example, a hearing which might require a single day in other types of cases may require a full year in more complex cases.

2.5 Societal Context

Objectives: The Registry was established *"to support the Federal Court of Canada in providing a court of law, equity and admiralty for the better administration of the laws of Canada."*

Our strategic objective is *"to ensure that all persons have effective access to justice, including the opportunity to resolve disputes without undue hardship, delay or inconvenience, at reasonable cost, through heightened responsiveness and appropriateness in the management of valuable resources."*

As a bi-jural, bilingual, national Court, the Court has broad jurisdiction over cases by and against the Crown, appeals under numerous federal statutes, disputes in commercial matters including admiralty and intellectual property, and the authority to review decisions of federal boards, tribunals and commissions. There are 96 federal statutes which grant the Court jurisdiction (see list in Section V). The Registry is the repository for the filing and issuing of documents on all cases brought before the Court. All matters between judges, litigants and legal counsel flow through the Registry. The Administrator of the Federal Court is also a Deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, and as such is responsible for proper resourcing and administrative arrangements for the effective operation of the program.

2.6 Major Partners and Stakeholders

As a result of the Ministerial review mentioned in last year's report, concerning operations and support services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, the two courts consolidated facilities in Vancouver, thereby economizing on overall facility costs.

Although the fiscal year 2000-2001 did not result in any legislated organizational reforms previously announced by the Minister of Justice, the Registry continued its efforts to consolidate within a single facility in Ottawa. In November 2000, senior officials of Public Works and Government Services Canada (PWGSC) met with the Chief Justice and Administrator of the Federal Court to review the Registry's accommodation requirements in the National Capital Region. In light of anticipated legislation, PWGSC undertook a feasibility study to provide a single-purpose building which could accommodate both the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. A project team consisting of representatives of the Federal Court, Tax Court and PWGSC reviewed the Courts' requirements to the year 2016. The Project Team began phase one of a three-phase study by establishing the Courts' program and spatial requirements.

Meetings also took place between representatives of the Federal Court, Tax Court, Department of Justice, PWGSC and representatives of various federal organizations, with a purpose of considering collocation of some or all of these organizations with the courts in the downtown area of Toronto. However, due primarily to concern over public perception, the consensus of all was that the majority of these organizations should not collocate with the courts.

Discussions with our provincial colleagues with regards to a joint long-term facility project in Toronto, was found not to be feasible at this time. It was agreed however, that communication channels would be maintained to facilitate further discussions should circumstances change.

Given the urgency of the courts' accommodation situation at Toronto, a project team, consisting of the courts and PWGSC representatives, has been established to ensure the long term requirements of the courts at Toronto are properly addressed. The team is presently in the approvals phase of the project, with the implementation phase expected to commence in January 2002.

During 2000 - 2001, the Registry invited all federal courts, tribunals, departments and agencies with interest in the modernization of the judicial system, to participate in the development of a common standard for electronic filing. The project was underwritten as a Pathfinder under the Government-On-Line and Strategic Infrastructure Initiative sponsored by the Treasury Board Secretariat. Refer to section 3.4.1, page 13.

2.7 Social and Economic Environment

During 2000-2001, we continued to focus on providing the widest possible access to our services, to work for the disposition of cases without delay, and to provide cost-efficient services both to litigants and to the Court. Immigration and refugee determination cases continued at high volumes.

2.8 Strategic Outcomes

To provide Canadians with:	To be demonstrated by:	Achievement reported in this report at:
management of access to the Federal Court of Canada for the fair resolution of disputes under more than 90 federal statutes	• trends in the type and volume of the case workload of the Court • level of client satisfaction with services in terms of agreed standards • timely, orderly case management and support services • equitable public access to all proceedings, decisions and records of the Court	• page 10 • page 11 • page 12 • page 13

Section III Performance Accomplishments

For many years, the Registry's planning and reporting submissions have cited six year-over-year performance indicators: New Proceedings, Recorded Entries, Matters Heard in Court, Days in Court, Documents Issued and Letters Issued. With the advent of the new Rules of the Federal Court, and the changeover to case management, several of these indicators are no longer relevant. Case management required the adoption of entirely new procedures and processes which would not have been visible if we continued with our traditional indicators: for example, pre-trial conferences, dispute resolution conferences and case management conferences, all of which have a direct bearing on the number of dispositions and the time required to complete cases. Clearly, new indicators are required.

In this issue of the *Performance Report*, the Registry has discontinued the use of Documents Issued and Letters Issued in favour of new information on alternate dispute resolution processes. Standards set in the *Federal Court Rules, 1998* are consistent with targeted time standards for superior trial and appeal courts approved as a statement of goals for the pace of litigation by the Canadian Judicial Council. We are also introducing indicators of our performance in terms of overall volume and pace of litigation, and changes in the inventory of proceedings pending.

3.1 Trends in the types and volume of the case workload of the Court

Court of Appeal

Inventory: There were 1,157 proceedings pending in the Court of Appeal on December 31, 1999. During 2000, 837 proceedings were added, while the Court disposed of 948 proceedings. There were thus 1,045 proceedings pending at the end of 2000, or a 9.6% overall reduction of the inventory.

Types of Cases: As of December 31, 2000, the inventory comprised 442 appeals from the Trial Division, 368 applications for judicial review, and 235 statutory appeals.

Trial Division

Proceedings in the Trial Division comprise two major categories: litigation and administrative proceedings. Litigation forms the main workload, in two broad categories: Non-Immigration and Immigration. Administrative proceedings arise from a number of federal statutes which provide for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals giving them the same force and effect as judgments of the Federal Court - Trial Division; these proceedings are dealt with by Registry staff without judicial intervention.

Litigation Inventory: On December 31, 1999, there were 6,217 proceedings pending in Trial Division. During the year, 8,686 proceedings were added, and Trial Division disposed of 9,027, leaving 5,876 proceedings pending on December 31, 2000, a reduction of 5.5% overall. The Non-Immigration component of the 1999 pending inventory was 3,645, or 58.6% of the total; this component fell to 3,223, or 54.8% of the total, by December 31, 2000.

Types of Cases: On December 31, 2000, the pending inventory had the following profile:

• Immigration	2,653	45.1%
• Admiralty	496	8.4%
• Aboriginal Law	264	4.5%
• Crown Litigation	944	16.0%
• Judicial Review	552	9.3%
• Intellectual Property	816	13.8%
• Statutory Appeals and Applications	151	2.9%
Total	5,876	

Administrative Proceedings: Institutions of these proceedings began an upward trend in 1991 with 8,610 cases. In 1999, the volume increased to 16,682, and then again to 17,039 in 2000.

3.2 Level of client satisfaction with services in terms of agreed standards

Rule 3 requires that the *Federal Court Rules, 1998* "be interpreted and applied so as to secure the most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits". The Registry provides the support necessary for the resolution of court proceedings and the enforcement of decisions. The Registry strives to ensure that all persons have access to justice without undue hardship, delay or inconvenience. The pace of litigation in the Court:

Court of Appeal: In 2000, the median time for all proceedings from commencement to judgment was 18.9 months, down considerably from 21.5 months in 1994, the first year measured.

Trial Division: Of Non-Immigration dispositions recorded in 1999, approximately 18% were concluded by settlement, discontinuance or dismissal within 12 months of commencement, and 43% concluded by final judgment after a full hearing. At the end of 2000, 25% concluded by settlement, discontinuance or dismissal, and 46% by final judgment after a full hearing, within 12 months of commencement. In Immigration proceedings where leave is granted, or Immigration proceedings for which leave is not required, 52.5% were concluded within 12 months of commencement in 2000. This percentage increased to 90% within 18 months of commencement, and 99.2% within 24 months of commencement.

3.3 Timely, orderly case management and support services

3.3.1 Human Resource Management Reform

In response to the government initiative *Modernization of Human Resource Management* and the focus on recruitment, retention, training and development, and employment equity, the Registry was involved in various projects and initiatives throughout the year.

The Registry made use of developmental programs such as the Career Assignment Program, the Management Trainee Program and the CS Bridging Program, the results of which were an improved representation of employees and increased opportunities for skill development.

In keeping with the goals of the Embracing Change initiative, many staff attended diversity, aboriginal and Inuit awareness sessions throughout the year offered in partnership with Health Canada and Indian and Northern Affairs Canada. In addition, the Registry participated in employment equity job fairs and the Aboriginal Career Development Program which resulted in offers of employment to various designated groups.

The Registry also finalized the creation of an employee development program to address the shortage of Registry Officers and their very specific training needs. In January 2001, this two-year program will be offered across Canada to existing Registry personnel and external candidates who meet the program requirements. The program comprises formal classroom training as well as a series of work assignments within the various sections/offices of the Registry across Canada. Upon completion, candidates will be eligible for appointment to a Registry Officer position. The Registry also has agreements with various colleges across Canada (Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver) whereby the formal classroom training portion of this program is offered to select college students enrolled in legal assistant and court administration programs.

3.3.2 Active Monitoring/Accountability

During 1999-2000, the Registry developed a Staffing Delegation and Accountability Agreement in cooperation with the Public Service Commission which is reflective of the Registry's accountability in exercising its staffing delegation. A project to further enhance accountability and performance measurement is planned for 2001-2002 with the review of the Registry's Human Resources Information Management System.

3.3.3 Universal Classification Standard (UCS)

The requirements and deadlines imposed during the year for completion of work descriptions under the Universal Classification Standard (UCS) were met for 100% of encumbered positions. Middle managers across Canada were involved in an internal impact assessment and the UCS Steering Committee conducted interdepartmental relativity reviews for all positions with the organization. The Registry is presently developing a strategy for dealing with grievances which may arise as a result of implementation of this classification standard.

3.3.4 Official Languages

The Registry commenced a review of linguistic requirements in the regions during the year in an effort to provide a more complete and responsive bilingual service. A challenge continues in the availability of bilingual candidates for positions outside the National Capital Region. The Registry also investigated options available in providing language training to employees interested in acquiring or enhancing their level of proficiency and will continue to explore this during 2001.

3.3.5 Financial Information Strategy (FIS)

The Registry worked diligently to ensure government compliance with the April 1, 2001 deadline imposed for the Financial Information Strategy (FIS) initiative. Registry financial services staff identified and ensured FIS related training was provided to managers and staff. Connectivity to all Public Works and Government Services Canada accounting systems was implemented by the April 1, 2001 deadline.

3.4 Equitable public access to all proceedings, decisions and records of the Court

3.4.1 Electronic Filing

In keeping with the government initiative Government On-Line and the Registry's objective of effective public access to Court proceedings and records, the Registry has embarked on undoubtedly the most ambitious information technology in its history - electronic filing. Plans to implement a system which is fully bilingual, internet-based, user friendly and built on open standards are currently underway. The Registry was approved as a Government On-Line (GOL) Pathfinder and has successfully created a cluster group with its stakeholders. This group, entitled the *"E-Filing Project Advisory Committee"* is responsible for the development/adoption of electronic legal document standards using XML.

The major challenge of this e-filing initiative will not be in finding the technologies to build a system, but rather in documenting and changing the business practices surrounding filing documents at the Federal Court. Working groups have been established with representatives of the legal community, the Court and the Registry. Organizations with existing electronic filing systems have been consulted about lessons learned and best practices.

3.4.2 Registry Web Site

The Registry was also successful in developing and implementing a Web Site. Information available to the public includes the Court's mandate, jurisdiction, hearing dates, and location of offices and contact names for Registry personnel and judges. Also included are links to relevant statutes and regulations such as the *Federal Court Act* and *Federal Court Rules, 1998* and a link to Federal Court decisions through the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs. This site also includes the Annual Report, Notices to the Profession and Court decisions in proceedings that have generated public or media interest. This site will evolve over time and will eventually include full access to Federal Court decisions, viewing of case dockets, subscription services to notices and current information and dynamic hearing information with search capabilities for Court hearings by location and date. The site can be found at http://www.fct-cf.gc.ca.

As well as a Federal Court Web Site, the Registry has also developed a Court Martial Appeal Court Web Site which will be operational on or before April 1, 2001. This site will be similar in design to the Federal Court site but will be distinctive in content and appearance. Lists of designated judges, jurisdiction, Court offices, decisions, regulations are examples of the type of information which will be accessible.

3.4.3 System Upgrades

Upgrades to systems were also under development this year as current bandwidth demands on the Registry's Wide Area Network have dictated that the Registry find a solution to avoid network congestion. Various technologies have been assessed which may be used to replace existing technology. A pilot project is scheduled to commence in 2001 to further examine possibilities for network upgrade.

Section IV Annexes - Financial Tables

4.1 Presentation of Financial Information

Registry of the Federal Court of Canada	
Planned Spending	**$ 36,930,000**
Total Authorities	*$ 35,961,249*
Actuals 2000-2001	$ 35,301,184

Amounts include Employee Benefit Plans (EBP)

4.2 Financial Overview

Expenditures for the fiscal year 2000 - 2001 amounted to $31,264,705 or 112.28% of Main Estimates. Taking supplementary funding into account, expenditures were 97.91% of the funds available, resulting in an overall organizational lapse of 2.09% or $666,543.

Repeated absorption of new initiatives and budgetary reductions during the 1990's have resulted in limited financial resource flexibility at a time when the Registry is implementing the *Federal Court Rules, 1998* as well as central agency initiatives such as the Financial Information Strategy (FIS) and the Universal Classification Standards (UCS).

As a particular example, expenditures for Immigration-related matters greatly exceed the funding that has been provided. Similarly, although special initial funding for large aboriginal cases expired in 1999 - 2000, the Registry has been required to absorb the continuing growth of this workload.

4.3 Financial Summary Tables

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote		2000-2001		
Federal Court of Canada		**Planned Spending**	**Total Authorities[1]**	**Actual**
Vote 30	Program expenditures	29.3	32.0	31.3
(S)	Contribution to employee benefit plans	3.6	4.0	4.0
Total Department		**32.9**	**36.0**	**35.3**

[1]. Main Estimates plus supplementary estimates plus other authorities.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)

	2000-2001		
Registry Operations	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
FTEs	**449**	**449**	**445**
Operating	32.9	36.0	35.3
Capital	----	---	----
Grants & Contributions	—	—	---
Total Gross Expenditures	**32.9**	**36.0**	**35.3**
Less: Respendable Revenues	—	—	---
Total Net Expenditures	**32.9**	**36.0**	**35.3**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	(3.0)	(3.0)	(6.1)
Cost of services provided by other departments	11.5	11.5	11.6
Net Cost of the Program	**41.4**	**44.5**	**40.8**

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Registry Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

			2000-2001		
	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Federal Court of Canada	32.6	33.9	32.9	36.0	35.3
Total	**32.6**	**33.9**	**32.9**	**36.0**	**35.3**

Table 5: Revenues ($ millions)

			2000-2001		
Respendable Revenues	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Federal Court of Canada	—	—	—	—	—
Unplanned	—	—	—	—	—
Total Respendable Revenues	—	—	—	—	—
Non-Respendable Revenues					
Federal Court of Canada	7.4	101.4	3.0	3.0	6.1
Unplanned	—	—	—	—	—
Total Non-Respendable Revenues	**7.4**	**101.4**	**3.0**	**3.0**	**6.1**
Total Revenues	**7.4**	**101.4**	**3.0**	**3.0**	**6.1**

Section V Other Information

Contacts for Further Information

Principal Office of the Registry of the Federal Court of Canada
434 Queen Street, Ottawa, Ontario K1A 0H9

General Enquiries
Pierrette Brunet
Coordinator, Office of the Administrator
(613) 995-6719 Facsimile: (613) 941-6197

Operations
Pierre R. Gaudet
Deputy Administrator
(613) 992-8177

Administrative and Judicial Services
Pat Levac, Director
(613) 995-4697 Facsimile: (613) 941-6197

Human Resources
Cathryn Taubman, Director
(613) 995-4453

Senior Director, Finance
Evelyn Burke
(613) 995-4789

Real Property Services
James Strader, Manager
(613) 995-4529

Informatics and Telecommunications
Gary Pinder, Director
(613) 992-1584

LOCAL OFFICES

ALBERTA - Calgary
Dan Buell, District Administrator
3rd Floor, 635 Eighth Avenue S.W.
T2P 3M3
(403) 292-5920 Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA - Edmonton
Michael D. Holt, District Administrator
Tower 1, Suite 530, P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue T5J 3R8
(780) 495-4651 Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA - Vancouver
Charles E. Stinson, Regional Director
P.O. Box 10065
701 West Georgia Street V7Y 1B6
(604) 666-3232 Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA - Winnipeg
Terry Johnston, District Administrator
4th Floor, 363 Broadway Street R3C 3N9
(204) 983-2509 Facsimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK - Fredericton
Willa Doyle, District Administrator
Suite 100, 82 Westmorland Street E3B 3L3
(506) 452-3016 Facsimile: (506) 452-3584

NOVA SCOTIA - Halifax
François Pilon, District Administrator
Suite 1702, 1801 Hollis Street B3J 3N4
(902) 426-3282 Facsimile: (902) 426-5514

ONTARIO - Toronto
Rita Bezuhly, Regional Director
7th Floor, 330 University Avenue M5G 1R7
(416) 973-3356 Facsimile: (416) 954-0647

QUEBEC - Montréal
Monique Giroux, Regional Director
30 McGill Street H2Y 3Z7
(514) 283-4820 Facsimile: (514) 283-6004

QUEBEC - Québec
Marie-Christine Haubert
District Administrator
Room 500A, Palais de Justice
300 Jean Lesage Blvd. G1K 8K6
(418) 648-4920 Facsimile: (418) 648-4051

OFFICES STAFFED BY PROVINCIAL AND TERRITORIAL COURT EMPLOYEES

NEW BRUNSWICK - St. John
George S. Thériault, District Administrator
Room 413, 110 Charlotte Street E2L 2J4
(506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - St. John's
Louise King, District Administrator
P.O. Box 937, The Court House
Duckworth Street A1C 5M3
(709) 772-2884 Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES and NUNAVUT TERRITORY - Yellowknife
Robin Anne Mould, District Administrator
P.O. Box 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
(867) 873-2044 Facsimile: (867) 873-0291

PRINCE EDWARD ISLAND - Charlottetown
E. Dorothy Kitson, District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
P.O. Box 2200, 42 Water Street C1A 7N8
(902) 368-0179 Facsimile: (902) 368-0266

SASKATCHEWAN - Regina
Gordon K. Dauncey, A/District Administrator
Court House, 2425 Victoria Avenue
S4P 3V7
(306) 780-5268 Facsimile: (306) 780-6990

SASKATCHEWAN - Saskatoon
Dennis Berezowsky, District Administrator
520 Spadina Crescent East S7K 2H6
(306) 975-4509 Facsimile: (306) 975-4818

YUKON TERRITORY - Whitehorse
Thomas E. Ullyett, A/District Administrator
2134 Second Avenue Y1A 5H6
(867) 667-5441 Facsimile: (867) 393-6212

Legislation Administered by the Registry of the Federal Court of Canada

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Act:
Federal Court Act *R.S.C. 1985, c. F-7*

The Minister shares responsibility to Parliament for the following Act:
National Defence Act *R.S.C. 1985, c. N-5*

Legislation Administered by the Federal Court of Canada

Access to Information Act, R.S., 1985, c. A-1
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act, 1995, c. 40
Anti-Personnel Mines Convention Implementation Act, 1997, c. 33
Atomic Energy Control Act, R.S., 1985, c. A-16
Bank Act, 1991, c. 46
Bankruptcy and Insolvency Act, R.S., 1985, c. B-3
Broadcasting Act, 1991, c. 11
Canada Agricultural Products Act, R.S., 1985, c. 20 (4th Supp.)
Canada Deposit Insurance Corporation Act, R.S., 1985, c. C-3
Canada Elections Act, 2000, c. 9
Canada Evidence Act, R.S., 1985, c. C-5
Canada Grain Act, R.S., 1985, c. G-10
Canada Labour Code, R.S., 1985, c. L-2
Canada Lands Surveyors Act, 1998, c. 14
Canada Marine Act, 1998, c. 10
Canada Oil and Gas Operations Act, R.S., 1985, c. O-7
Canada Pension Plan, R.S., 1985, c. C-8
Canada Petroleum Resources Act, R.S., 1985, c. 36 (2nd Supp.)
Canada Shipping Act, R.S., 1985, c. S-9
Canada Transportation Act, 1996, c. 10
Canadian Environmental Protection Act, 1999, 1999, c. 33
Canadian Human Rights Act, R.S., 1985, c. H-6
Canadian International Trade Tribunal Act, R.S., 1985, c. 47 (4th Supp.)
Canadian National Railways Act, R.S., 1985, c. C-19
Canadian Ownership and Control Determination Act, R.S., 1985, c. C-20
Canadian Security Intelligence Service Act, R.S., 1985, c. C-23
Canadian Space Agency Act, 1990, c. 13
Cape Breton Development Corporation Act, R.S., 1985, c. C-25
Citizenship Act, R.S., 1985, c. C-29
Civil International Space Station Agreement Implementation Act, 1999, c. 35
Coasting Trade Act, 1992, c. 31

Commercial Arbitration Act, R.S., 1985, c. 17 (2nd Supp.)
Competition Act, R.S., 1985, c. C-34
Competition Tribunal Act, R.S., 1985, c. 19 (2nd Supp.)
Cooperative Credit Associations Act, 1991, c. 48
Copyright Act, R.S., 1985, c. C-42
Corrections and Conditional Release Act, 1992, c. 20
Criminal Code, R.S., 1985, c. C-46
Crown Liability and Proceedings Act, R.S., 1985, c. C-50
Cultural Property Export and Import Act, R.S., 1985, c. C-51
Customs Act, R.S., 1985, c. 1 (2nd Supp.)
Defence Production Act, R.S., 1985, c. D-1
Department of Human Resources Development Act, 1996, c. 11
Divorce Act, R.S., 1985, c. 3 (2nd Supp.)
Dominion Water Power Act, R.S., 1985, c. W-4
Emergencies Act, R.S., 1985, c. 22 (4th Supp.)
Employment Equity Act, 1995, c. 44
Employment Insurance Act, 1996, c. 23
Energy Supplies Emergency Act, R.S., 1985, c. E-9
Escheats Act, R.S., 1985, c. E-13
Excise Act, R.S., 1985, c. E-14
Excise Tax Act, R.S., 1985, c. E-15
Expropriation Act, R.S., 1985, c. E-21
Farm Credit Corporation Act, 1993, c. 14
First Nations Land Management Act, 1999, c. 24
Fisheries Act, R.S., 1985, c. F-14
Foreign Enlistment Act, R.S., 1985, c. F-28
Foreign Publishers Advertising Services Act, 1999, c. 23
Hazardous Materials Information Review Act, R.S., 1985, c. 24 (3rd Supp.), Part III
Immigration Act, R.S., 1985, c. I-2
Income Tax Act, R.S., 1952, c. 148
Indian Act, R.S., 1985, c. I-5
Industrial Design Act, R.S., 1985, c. I-9
Insurance Companies Act, 1991, c. 47
Integrated Circuit Topography Act, 1990, c. 37
International Boundary Waters Treaty Act, R.S., 1985, c. I-17
International Sale of Goods Contracts Convention Act, 1991, c. 13
Labour Adjustment Benefits Act, R.S. 1985, c. L-1
Motor Vehicle Safety Act, R.S., 1985, c. M-10
National Energy Board Act, R.S., 1985, c. N-7
North American Free Trade Agreement Implementation Act, 1993, c. 44
Northern Pipeline Act, R.S., 1985, c. N-26
Northwest Territories Waters Act, 1992, c. 39
Nuclear Safety and Control Act, 1997, c. 9
Official Languages Act, R.S., 1985, c. 31 (4th Supp.)

Patent Act, R.S., 1985, c. P-4
Payment Clearing and Settlement Act, 1996, c. 6, Schedule, s. 21
Pension Benefits Standards Act, 1985, R.S., 1985, c. 32 (2nd Supp.)
Personal Information Protection and Electronic Documents Act, 2000, c. 5
Petroleum and Gas Revenue Tax Act, R.S., 1985, c. P-12
Plant Breeders' Rights Act, 1990, c. 20
Postal Services Interruption Relief Act, R.S., 1985, c. P-16
Proceeds of Crime (Money Laundering) Act, 2000, c. 17
Privacy Act, R.S., 1985, c. P-21
Public Servants Inventions Act, R.S., 1985, c. P-32
Public Service Employment Act, R.S., 1985, c. P-33
Radiocommunication Act, R.S., 1985, c. R-2
Railway Safety Act, R.S., 1985, c. 32 (4th Supp.)
RCMP Act, R.S., 1985, c. R-10
Special Import Measures Act, R.S., 1985, c. S-15
Status of the Artist Act, 1992, c. 33
Tax Court of Canada Act, R.S., 1985, c. T-2
Telecommunications Act, 1993, c. 38
Timber Marking Act, R.S., 1985, c. T-11
Trade-Marks Act, R.S., 1985, c. T-13
Trust and Loan Companies Act, 1991, c. 45
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S., 1985, c. 16 (2nd Supp.)
Yukon Surface Rights Board Act, 1994, c. 43
Yukon Waters Act, 1992, c. 40

In addition to their duties under the above legislation, judges of the Federal Court have been given functions under the following acts:

Health of Animals Act, 1990, c. 21
National Defence Act, R.S., 1985, c. N-5
Pesticide Residue Compensation Act, R.S., 1985, c. P-10
Plant Protection Act, 1990, c. 22
Supreme Court Act, R.S., 1985, c. S-26

Index

Access to the Court 6, 9, 13, 14

Business Line Description 5

Case Management 1, 6, 9, 10, 12

Client Satisfaction/Standards 9, 11

Developmental Programs 12

Electronic Filing 8, 13

Employment Equity 12

Financial Information Strategy (FIS) 13, 15

Financial Performance 15

Legislation Administered by the Court 21, 22, 23

Mandate and Mission 2, 3

Objectives 2, 3, 7

Official Languages 5, 13

Operating Environment 6

Partners and Stakeholders 7

Performance Accomplishments 10

Registry Contacts 18, 19, 20

Registry Organization 3

Rules of the Court 1, 2, 3, 4, 10, 11, 14

Societal Context 7

Social and Economic Environment 8

Strategic Outcomes 1, 9

Universal Classification Standard (UCS) 13, 15

Web site 14

Workload Trends 9, 10, 11

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/71-2001
ISBN 0-660-61725-0

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2001

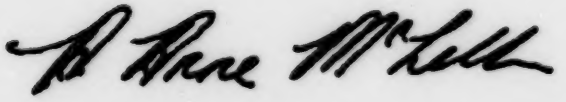

Ministre de la Justice et
Procureure générale du Canada

Table des matières

Section I : Message de l'administrateur 1

Section II : Contexte 3
2.1 Mandat, mission et objectifs 3
2.2 Organisation du greffe 4
2.3 Description de secteur d'activité 6
2.4 Milieu opérationnel 7
2.5 Contexte de société 8
2.6 Principaux partenaires et intervenants 9
2.7 Environnement social et économique 10
2.8 Résultats stratégiques 11

Section III : Réalisations en matière de rendement 12
3.1 Les tendances concernant la nature et le volume de la charge de travail de la Cour 12
3.2 Le degré de satisfaction des clients envers les services selon les critères établis 13
3.3 Gestion méthodique des instances et des services de soutien 14
3.4 Accès équitable du public à toutes les audiences, décisions et dossiers de la Cour fédérale 16

Section IV : Annexes - Tableaux financiers 18
4.1 Présentation des renseignements financiers 18
4.2 Vue d'ensemble des finances 18
4.3 Tableaux des résumés financiers 19

Section V : Autres renseignements 21
Personnes ressources 21
Lois administrées par la Cour fédérale 24
Index 27

Section I Message de l'administrateur

Au cours de l'année financière 2000-2001, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a réalisé des progrès importants en vue de l'atteinte des résultats stratégiques auxquels les Canadiens s'attendent relativement à notre programme. Les pages qui suivent contiennent une profusion de renseignements sur nos réalisations à cet égard. À titre d'aperçu sur le rendement obtenu cette année, j'incite les lecteurs à prendre connaissance de trois sujets récurrents qui sont toujours d'une importance primordiale :

- Au cours des cinq dernières années, le Greffe a mis en œuvre des nouvelles règles visant l'instauration d'un système de gestion des instances. Ce changement fondamental dans la gestion des activités du Greffe et de la Cour a nécessité l'élaboration de procédures pour de nouveaux types de traitement de dossiers, notamment pour le règlement extrajudiciaire des conflits, les conférences préparatoires et les conférences de gestion des instances. La Cour s'est de plus engagée dans une vaste entreprise visant à convertir aux nouvelles règles les instances en cours. La transition étant maintenant terminée, nous avons constaté que certains des indicateurs de rendement sur lesquels nous nous fondions habituellement ne s'appliquent plus à nos activités. Dans ce *Rapport sur le rendement*, nous commençons à utiliser des indicateurs plus appropriés à nos activités.

- Durant la même période, nous avons attendu les résultats d'un examen ministériel des activités de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. La fusion des services administratifs des deux cours est l'une des solutions envisagées. En vue d'un tel événement, les deux greffes ont, au cours de la dernière année, collaboré activement à l'élaboration de plans quant à des installations communes dans plusieurs villes importantes. Ce rapport fait un compte rendu de cette collaboration et d'autres projets en partenariat.

- La nécessité d'un édifice à usage unique pour le bureau principal de la Cour fédérale dans la région de la capitale nationale a déjà été mentionnée dans des rapports antérieurs. Au cours de l'année financière 2000-2001, les greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, de concert avec les dirigeants et les consultants de Travaux publics Canada, ont finalisé une étude afin de s'assurer que la Cour canadienne de l'impôt pourrait être logée dans le même édifice, selon les plans actuels et l'enveloppe budgétaire approuvés par la Commission de la capitale nationale.

Il me fait plaisir de vous informer qu'au cours de la dernière année, en collaboration avec les organismes centraux, nous avons pris des mesures initiales en vue de la résolution de nos problèmes de longue date quant aux ressources nécessaires à notre programme, et les résultats sont encourageants. Étant donné que ces questions cruciales évolueront au cours des prochains mois, j'espère être en mesure de clarifier l'impact à plus long terme des mesures de redressement provisoires dans le prochain Rapport sur les plans et les priorités et dans le Rapport sur le rendement du Greffe de l'an prochain. Après 20 ans à titre d'Administrateur de la Cour, il me fait une fois de plus plaisir de vous informer de nos progrès durant l'année 2000-2001.

Robert Biljan

Section II Contexte

2.1 Le mandat, la mission et les objectifs du greffe

Le mandat

Selon l'article 3 de la *Loi sur la Cour fédérale*, L.R.C. (1985), ch. F-7, la Cour fédérale du Canada est une « *Cour supérieure d'archives ayant compétence en matières civile et pénale, propre à améliorer l'application du droit canadien* ». La Cour fédérale du Canada a une compétence générale sur diverses affaires, dont les demandes engagées par ou contre Sa Majesté, les appels interjetés en vertu de diverses lois fédérales, les instances engagées sur des questions commerciales, notamment les causes touchant l'amirauté ou la propriété intellectuelle, et a également le pouvoir de contrôler les décisions des conseils, tribunaux et commissions du gouvernement fédéral, dont les décisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La Cour fédérale du Canada tranche les questions de droit fédéral qui dépassent les limites d'une province. La liste des lois visées par la compétence de la Cour fédérale figure à la section «*Autres renseignements*» du présent rapport, dans la Section V.

En vertu de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. (1985), ch. N-5, article 234(1), la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada est établie. L'article 234(2) constate que la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada se compose d'au moins quatre juges de la Cour fédérale désignées par le gouverneur en conseil, tandis que l'article 236(3) prévoit que les membres du personnel de la Cour fédérale exercent leurs attributions en tout ce qui concerne la Cour d'appel de la Cour martiale.

Créé en vertu de la *Loi sur la Cour fédérale*, le greffe est responsable du dépôt et de la délivrance des documents relatifs à toutes les affaires portées devant la Cour, conformément aux *Règles de la Cour fédérale (1998)* aux *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration* ou aux *Règles de la Cour d'appel de la Cour martiale.* Toutes les activités et les communications entre les juges, les plaideurs et les avocats passent par le greffe.

En qualité de sous-commissaire à la magistrature fédérale, l'administrateur de la Cour fédérale est également tenu, en vertu des articles 74 à 76 de la Partie III de la *Loi sur les juges,* de veiller à ce que le Programme soit bien pourvu en ressources.

La mission

> ***Fournir à la Cour et aux plaideurs les services administratifs nécessaires pour assurer le règlement équitable et rapide des litiges.***

Reconnaissant l'importance de la justice et la primauté du droit dans notre société, le greffe s'engage à :

- s'acquitter de son mandat dans l'ensemble du Canada comme organisation nationale composée de personnes formées et compétentes, mise sur pied en consultation avec les juges;

- élaborer des politiques relatives à l'exploitation des bureaux du greffe avec l'aide des bureaux régionaux, de façons que les services et les normes soient uniformes dans l'ensemble du pays. Les directeurs régionaux seront chargés d'assurer la prestation de tous les services dans leurs régions;

- se doter d'installations et de locaux appropriés, afin que la Cour puisse gérer et trancher les affaires de façon uniforme au Canada en vertu des Règles. Les aires publiques de nos immeubles seront propres et bien organisées et refléteront nos normes portant sur le service de qualité;

- améliorer les services offerts au public et à la Cour, grâce au perfectionnement constant des systèmes d'information qui simplifient la gestion des données;

- promouvoir le respect mutuel des membres de la magistrature et des administrateurs de la Cour, en raison de leur contribution respective à la bonne administration de la justice;

- respecter les valeurs et les normes permettant d'offrir un service de qualité.

Objectifs

En vertu de la *Loi sur la Cour fédérale* et les Règles de la Cour, le greffe a pour **objectif de programme** *d'aider la Cour fédérale du Canada à maintenir un tribunal de droit, d'équité et d'amirauté pour améliorer l'application du droit canadien.*

L'objectif stratégique du greffe est *de veiller, par une gestion efficace et appropriée des précieuses ressources mises à sa disposition, à ce que tous aient efficacement accès à la justice; notamment avoir la possibilité de faire régler des différends sans que les coûts, les délais, les difficultés ou les inconvénients soient excessifs.*

2.2 Organisation du greffe

La Cour d'appel se compose du Juge en chef et de dix juges; la Section de première instance se compose du Juge en chef adjoint, de 19 juges et de cinq protonotaires, nommés par le gouverneur en conseil. En plus de cet effectif de juges à temps plein, au 30 juin 2001, il y a neuf juges de la Cour fédérale qui ont choisi de devenir juges surnuméraires et plusieurs juges à la retraite nommés par le gouvernement fédéral qui ont été invités à assumer les fonctions de juges suppléants de la Cour fédérale.

En 2000-2001, le greffe de la Cour fédérale du Canada a exécuté son mandat avec un budget de fonctionnement de 31 931 249 $ (à l'exclusion des régimes d'avantages sociaux des employés) et avec 445 équivalents temps plein (ETP). L'organigramme et la répartition estimative des ressources sont résumés à la figure 1, ci-dessous.

L'organisation provisoire du greffe, d'ici à ce que certaines propositions de réforme soient mises en application, compte deux **sous-administrateurs**. L'un d'eux est nommé à temps plein pour diriger les opérations du bureau principal. L'autre est responsable de la gestion des ressources humaines.

La **Section d'appel** traite les appels et les demandes de contrôle judiciaire et aide la Cour dans toutes les instances et les audiences. L'unité des dossiers d'appel produit les dossiers et les dossiers d'appel exigés par les Règles de la Cour ainsi que les rapports pour la Section.

La **Section de première instance** traite les documents juridiques par l'intermédiaire des unités fonctionnelles de l'amirauté, de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, des instances visant la Couronne, de l'immigration, de la propriété intellectuelle et des litiges en matière d'impôt. Le personnel de la Section aide la Cour dans toutes les instances et les audiences.

- Pour appuyer le bureau principal situé à Ottawa, le greffe possède 16 **bureaux locaux** énumérés ci-après, où une partie à toute instance peut déposer des documents, demander la délivrance de brefs ou traiter avec la Cour dans la langue officielle de son choix.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE :	Frédéricton et Saint John* (N.-B.), Halifax (N.-É.), Charlottetown* (Î.-P.-É.) et St. John's* (T.-N.)
RÉGION DU QUÉBEC :	Montréal et Québec
RÉGION DE L'ONTARIO :	Toronto
RÉGION DE L'OUEST :	Vancouver (C.-B.), Winnipeg (Man.), Régina* et Saskatoon* (Sask.), Edmonton et Calgary (Alb.), Whitehorse* (Yukon) et Yellowknife* (T. N.-O.)

** Bureaux dont le personnel se compose d'employés des tribunaux provinciaux ou territoriaux.*

Les documents relatifs aux affaires portées devant la Cour fédérale peuvent être déposés dans tout bureau du greffe. Les originaux de tous les documents de la Cour sont conservés au bureau principal et des copies certifiées sont conservées au bureau local qui convient le mieux aux parties à l'action.

Les services judiciaires offrent un programme de perfectionnement à l'intention des auxiliaires juridiques pour leur permettre de se familiariser avec les procédures de la Cour en faisant de la recherche pour les juges. Les auxiliaires juridiques sont des étudiants en droit nouvellement diplômés des facultés de droit canadiennes et leur participation au programme satisfait entièrement ou en partie aux exigences de stage de leur barreau provincial. Depuis la mise sur pied du programme en 1984, plus de 150 auxiliaires juridiques ont travaillé ou fait leur stage à la Cour.

Figure 1 : Répartition des dépenses réelles par unité organisationnelle pour 2000 - 2001

(En milliers de dollars)

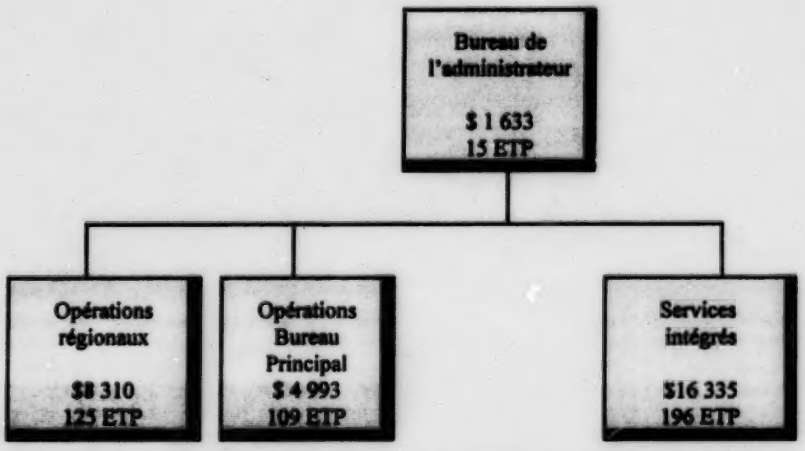

2.3 Description de secteur d'activité

D'après le Cadre de planification, de rapport et de responsibilisation (CPRR) approuvé par le Conseil du Trésor, le greffe continue à figurer dans le Budget des dépenses comme secteur d'activité unique, les **Services du greffe**. Les activités et ressources du greffe sont réparties en deux secteurs de service :

Opérations : fournir des services aux plaideurs et à leurs avocats ainsi qu'aux juges de la Cour, notamment les services de la bibliothèque, la fixation des dates d'audience et la préparation des salles d'audience; fournir des renseignements sur les règles de pratique, les directives de la Cour et les procédures de la Cour; traiter les documents déposés par les plaideurs ou qui leur sont remis, consigner tous les actes de procédure; délivrer les actes juridiques pour forcer l'exécution des décisions rendues par la Cour et d'autres organismes fédéraux, comme le Conseil canadien des relations du travail et le Tribunal canadien des droits de la personne.

Services intégrés : offrir un soutien fonctionnel interne au greffe en ce qui a trait aux finances, à l'administration, aux ressources humaines, aux langues officielles, à la gestion des installations, à la sécurité et au traitement de l'information de gestion.

Le secteur de service des **Opérations** concerne principalement deux priorités stratégiques :

- « *Veiller à ce que tous aient la possibilité de faire régler leurs différends sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs* »; la responsabilité relative à certains aspects de cette priorité est confiée aux **sous-administrateurs** et aux directeurs régionaux;

- « *Améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la Cour et à ses usagers par le recours à des moyens technologiques* ». Les sous-administrateurs, les directeurs régionaux et les directeurs sont responsables de certaines fonctions précises liées à cet objectif.

Le secteur des **Services intégrés** met l'accent sur les priorités stratégiques, soit « *procurer à la Cour le meilleur cadre possible pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles* »; et « *améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la Cour et à ses usagers par le recours à des moyens technologiques* ». L'**administrateur de la Cour** est responsable de ces résultats. Il délègue la responsabilité de certains aspects aux sous-administrateurs, aux directeurs régionaux et aux directeurs, pour veiller à ce que tous aient efficacement accès à la Cour.

2.4 Milieu opérationnel

Le greffe de la Cour fédérale du Canada a pour objet de fournir des services de soutien à la Cour en tant qu'organisme indépendant du pouvoir exécutif du gouvernement. Le Juge en chef présente un rapport annuel, mais le greffe fait rapport sur des questions régies par la *Loi sur la gestion des finances publiques,* comme les activités liées à la planification et aux ressources.

En qualité de représentant juridique du gouvernement du Canada, le ministère de la Justice est le plaideur qui se présente le plus souvent devant la Cour. Plusieurs des grandes préoccupations de la Cour et du greffe au sujet de la charge de travail sont liées de près à certains programmes et organismes gouvernementaux de premier plan; ainsi, un grand nombre de litiges ont été portés devant la Cour au cours des dernières années par suite des lois et programmes de Citoyenneté et Immigration Canada ou de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le greffe et la Cour préservent avec vigilance leur indépendance des ministères, en apparence et en fait, et restent neutres sur toutes les questions.

Les relations entre le greffe et les autres tribunaux fédéraux ainsi que le Conseil canadien de la magistrature, les associations d'avocats nationales et provinciales et le Comité des règles de la Cour fédérale sont axées sur la collaboration mutuelle.

Ces dernières années, la Cour a enjoint au greffe de chercher davantage à simplifier ses opérations afin d'améliorer le niveau de services offerts à tous les clients, qu'il s'agisse des plaideurs, des avocats, du public ou de la Cour même. Les nouvelles règles de la Cour, entrées en vigueur le 25 avril 1998, ont amené l'ajout des services de gestion des instances et de règlement des litiges. La Cour fédérale est l'un des premiers tribunaux du Canada où les juges gèrent la progression de tous dossiers.

Étant donné le nombre et la variété des actions qui peuvent être présentées en vertu de plus de 90 lois, il n'y a pas de méthode simple de prévoir le volume de travail de la Cour et du greffe. Par exemple, là où une seule journée peut suffire pour l'audition de certaines causes, une année entière peut être nécessaire dans les instances plus complexes.

2.5 Contexte de société

Objectifs : Le greffe a pour objet *d'aider la Cour fédérale du Canada à maintenir un tribunal de droit, d'équité et d'amirauté pour améliorer l'application du droit canadien.*

Notre objectif stratégique est *de veiller, par une gestion efficace et appropriée des précieuses ressources mises à sa disposition, à ce que tous aient efficacement accès à la justice; notamment avoir la possibilité de faire régler des différends sans que les coûts, les délais, les difficultés ou les inconvénients soient excessifs.*

Étant une Cour à la fois bijurale, bilingue et nationale, la Cour fédérale a une compétence générale sur les demandes engagées par ou contre Sa Majesté, les appels interjetés en vertu de diverses lois fédérales, les instances engagées sur des questions commerciales, notamment les causes touchant l'amirauté ou la propriété intellectuelle, et a également le pouvoir de contrôler les décisions des conseils, tribunaux et commissions du gouvernement fédéral. Il y a 96 lois fédérales qui sont visées par la compétence de la Cour fédérale (voir la liste à la Section V). Le greffe est responsable du dépôt et de la délivrance des documents relatifs à toutes les affaires portées devant la Cour. Toutes les activités et les communications entre les juges, les plaideurs et les avocats passent par le greffe. En qualité de sous-commissaire à la magistrature fédérale, l'administrateur de la Cour fédérale est également tenu de veiller à ce que le Programme soit bien pourvu en ressources et à ce que toutes les dispositions administratives soient prises pour son fonctionnement efficace.

2.6 Principaux partenaires et intervenants

À la suite de l'examen ministériel mentionné dans le rapport de l'an dernier, concernant les opérations et les services de soutien de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, ces deux tribunaux ont commencé à planifier en collaboration et à consolider leurs installations à Vancouver, ce qui a provoqué une économie des coûts totaux d'installations.

Bien qu'aucune des réformes organisationnelles établies par la loi et annoncées par le ministre de la Justice n'ait eu lieu au cours de l'année financière 2000-2001, le greffe a poursuivi ses efforts afin de regrouper en un seul lieu ses bureaux d'Ottawa. En novembre 2000, des cadres supérieurs de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont rencontré le juge en chef et l'administrateur de la Cour fédérale du Canada afin d'examiner les besoins du greffe en matière d'installations dans la région de la capitale nationale. Prenant en considération la loi attendue, TPSGC s'est engagé à effectuer une étude de faisabilité du projet visant à loger dans un même édifice la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Une équipe de projet composée de représentants de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a étudié les besoins des cours jusqu'en 2016. Cette équipe a amorcé la première des trois phases de l'étude en établissant l'espace dont les cours ont besoin pour mettre en œuvre leurs programmes respectifs.

Des rencontres entre des représentants de la Cour fédérale, de la Cour de l'impôt, du ministère de la Justice, de TPSGC et des représentants de divers organismes fédéraux ont eu lieu avec des représentants des cours au centre-ville de Toronto. Cependant, en raison principalement des préoccupations quant à la perception du public, il a été convenu que la majorité de ces organismes ne devraient pas être logés à la même enseigne que les cours.

Des discussions avec nos collègues provinciaux quant à un projet à long terme portant sur des installations communes à Toronto ont permis d'établir que le projet n'était pas réalisable pour le moment. Il a cependant été décidé que la communication serait maintenue afin de faciliter des discussions ultérieures si les circonstances devaient changer.

Étant donné l'urgence de la situation quant aux installations des cours à Toronto, une équipe de projet composée de représentants des cours et de TPSGC a été créée afin de s'assurer que les besoins à long terme des cours à Toronto soient correctement évalués. L'équipe est actuellement dans la phase d'approbation du projet et le début de la mise en œuvre est prévu pour janvier 2002.

Durant l'année 2000-2001, le greffe a invité tous les tribunaux, cours, ministères et organismes fédéraux ayant un intérêt pour le modernisation du système judiciaire, à participer à l'élaboration d'une norme commune de dépôt et de classement électroniques. Le projet a été entrepris comme projet exploratoire de Gouvernement en direct et de l'initiative de l'infrastructure stratégique sous l'égide du Secrétariat du Conseil du Trésor. Voir la section 3.4.1, à la page 16.

2.7 Environnement social et économique

Pendant l'année 2000-2001, nous avons continué à nous efforcer à offrir l'accès le plus large possible à nos services, à travailler au règlement rapide des litiges et à fournir des services économiques aux plaideurs ainsi qu'à la Cour fédérale. Le volume des causes traitent des affaires de l'immigation et le processus de détermination du statut de réfugié ont continué à augmenter.

2.8 Résultats stratégiques

Fournir aux canadiens :	Démonstration :	Réalisation indiquée dans le présent rapport :
la gestion de l'accès à la Cour fédérale du Canada pour le bon règlement des litiges en vertu de plus de 90 lois fédérales	• tendances concernant la nature et le volume de la charge de travail de la Cour fédérale	• page 12
	• degré de satisfaction des clients envers les services selon les critères établis	• page 13
	• gestion méthodique des instances et des services de soutien	• page 14
	• accès équitable du public à toutes les audiences, décisions et dossiers de la Cour fédérale	• page 16

Section III Réalisations en matière de rendement

Pendant de nombreuses années, les dossiers concernant la planification et les rapports présentés par le Greffe mentionnaient invariablement les six indicateurs de rendement suivants : les nouvelles instances, les inscriptions enregistrées, les affaires entendues, les jours d'audience, les documents délivrés et les lettres délivrées. Avec l'adoption des nouvelles Règles de la Cour fédérale, et la conversion au système de gestion des instances, plusieurs de ces indicateurs sont devenus inapplicables. La gestion des instances nécessite l'adoption de procédures nouvelles qui n'auraient pas pu être apparentes si nous avions continué à utiliser les mêmes indicateurs. Par exemple, les conférences préparatoires, les conférences de règlement des litiges et les conférences relatives à la gestion des instances ont toutes une influence directe sur le nombre de mesures à prendre et sur le temps nécessaire pour mener à terme les dossiers. De nouveaux indicateurs sont manifestement nécessaires.

Dans ce *Rapport sur le rendement*, le Greffe a cessé d'utiliser à titre d'indicateurs les documents délivrés et les lettres délivrées et a plutôt choisi de fournir de nouveaux renseignements sur les procédures de règlement des litiges. Les normes énoncées dans les *Règles de la Cour fédérale (1998)* sont conséquentes avec les délais cibles pour les juridictions supérieures de première instance et les juridictions d'appel approuvés par le Conseil canadien de la magistrature comme objectifs pour le rythme du déroulement des instances. Nous avons de plus introduit de nouveaux indicateurs de notre rendement relativement au volume et au déroulement des instances et des changements dans le répertoire des causes en cours.

3.1 Les tendances concernant la nature et le volume de la charge de travail de la Cour

Cour d'appel

Répertoire des causes pendantes devant la Cour d'appel : Au 31 décembre 1999, 1157 instances étaient pendantes devant la Cour d'appel. En 2000, 837 causes ont été ajoutées au répertoire et la Cour en a réglé 948, ce qui laissait 1 045 causes pendantes à la fin de 2000, une réduction de 9.6% du répertoire.

Domaines des causes : Le 31 décembre 2000, le répertoire comprenait 442 appels en provenance de la Section de première instance, 368 demandes de contrôle judiciaire et 235 appels en vertu d'une loi.

Section de première instance

Les instances devant la Section de première instance se divisent en deux grandes catégories : les litiges et les décisions administratives. Les litiges constituent la principale charge de travail, en deux grands domaines : "Les instances non liés à l'immigration" et "les instances en matière d'immigration". Les décisions administratives découle de dispositions d'un certain nombre de lois fédérales visant le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux. Ce dépôt donne aux dites ordonnances la même force et le même effet que des jugements de la Cour fédérale - Section de première instance. Ces dernières instances sont traitées par les agents du greffe sans l'intervention de nos juges.

Répertoire des litiges pendantes devant la Section de première instance : Au 31 décembre 1999, 6 217 causes étaient pendantes devant la Section de première instance. En 2000, 8 686 causes sont venues s'ajouter au répertoire et la Section de première instance en a réglé 9 027, ce qui laissait 5 876 causes pendantes à la fin de 2000, une réduction de 5.5% du répertoire. En 1999, le nombre de causes d'un domaine autre que l'immigration du répertoire des causes pendantes était 3 645, ou 58.6% du totale; en 2000, ce nombre a diminué de 422, soit à 3 223, ou 54.8% du totale.

Profil du répertoire : Au 31 décembre 2000, le répertoire des causes pendantes avait le profil suivant :

• Immigration	2 653	45,1%
• Amirauté	496	8,4%
• Droit autochtone	264	4,5%
• Litiges touchant La Couronne	944	16,0%
• Contrôles judiciaires	552	9,3%
• Propriété intellectuelle	816	13,8%
• Demandes et appels prévus par une loi	151	2,9%
Total	5 876	

Instances administratives : Le nombre des instances administratives a augmenté de façon constante, passant de 8 610 en 1991, à 16 682 en 1999 puis à 17 039 en 2000.

3.2 Le degré de satisfaction des clients envers les services selon les critères établis

La règle 3 demande que les *Règles de la Cour fédérale* "sont interprétées et appliquées de façon à permettre d'apporter une solution au litige qui soit juste et la plus expéditive et économique possible." Le greffe assure le soutien nécessaire au jugement des affaires soumise à la Cour et à l'exécution des décisions. Il veille à ce que tous aient accès à la justice sans difficultés, retards ou inconvénients. Rythme du déroulement des instances devant la Cour :

Cour d'appel : En 2000, le délai médian entre l'introduction et le jugement pour l'ensemble des instances était de 18,9 mois, ce qui est inférieur aux 21,5 mois calculés en 1994, la première année mesurée.

Section de première instance : Environ 18% des instances dans lesquelles des règlements ont été enregistrés en 1999 étaient réglées par suite d'un règlement extrajudiciaire, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard ou du refus de la Couronne d'autoriser l'introduction, et 43% étaient réglées par jugement définitif après audience dans les douze mois suivant l'introduction. À la fin de 2000, 25% étaient réglées par suite d'un règlement extrajudiciaire, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard ou du refus de la Couronne d'autoriser l'introduction, et 46% par jugement définitif après audience, dans les douze mois suivant l'introduction. Dans les affaires d'immigration qui ont été agrées, ou dans les affaires d'immigration où il n'était pas nécessaire de présenter une demande, 52,5% des affaires ont été réglées dans les douze mois suivant leur introduction. Ce pourcentage atteignait 90% dans les 18 mois et 99,2% dans les 24 mois.

3.3 Gestion méthodique des instances et des services de soutien

3.3.1 La réforme de la gestion des ressources humaines

Par suite de l'initiative gouvernementale de modernisation de la gestion des ressources humaines et de l'accent mis sur le recrutement, le maintien de l'effectif, la formation et le perfectionnement, ainsi que sur l'équité en matière d'emploi, la greffe a, durant toute l'année, participé à divers projets et initiatives.

Le greffe a profité des programmes de perfectionnement tels que le Programme d'affectation de perfectionnement, le Programme de formation en gestion et le Programme de transition des services centraux, avec comme résultat une meilleure représentation du personnel et des possibilités accrues de perfectionnement des compétences.

Conformément aux objectifs de l'initiative Place au changement, de nombreux membres du personnel ont assisté à des séances de sensibilisation sur la diversité culturelle, autochtone et inuite, offertes durant toute l'année en partenariat avec Santé Canada et avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. De plus, le greffe a participé à des foires sur l'équité en matière d'emploi et au Programme de perfectionnement professionnel pour les Autochtones qui a permis à divers groupes désignés de recevoir des offres d'emploi.

Le greffe a en outre finalisé la création d'un programme de développement visant à répondre à la pénurie d'agents du greffe et leurs besoins très particuliers en formation. Depuis janvier 2001, ce programme de deux ans est offert dans tout le Canada aux employés actuels du greffe et aux candidats externes qui satisfont aux exigences du programme. Le programme comporte de la formation théorique ainsi qu'une série de travaux pratiques dans des bureaux et des services du greffe dans diverses régions du Canada. Après avoir achevé leur formation, les candidats pourront être nommés à un poste d'agent du greffe. De plus, le greffe a des ententes avec divers collèges canadiens, à Ottawa, Montréal, Toronto et Vancouver, qui lui permettent d'offrir la portion théorique de son programme aux meilleurs étudiants inscrits dans ces collèges aux programmes de technique juridique et de gestion des tribunaux.

3.3.2 Surveillance active/Responsabilité

Au cours de l'année 2000-2001, la greffe a élaboré une entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation en coopération avec la Commission de la fonction publique, qui reflète la responsabilité du greffe quant à la délégation de la dotation. Un projet visant à accentuer la responsabilité et à améliorer la mesure du rendement est prévu pour l'année 2001-2002 dans le cadre de la révision que le greffe doit entreprendre de son système de gestion de l'information des ressources humaines.

3.3.3 La norme générale de classification (NGC)

Les exigences et les échéanciers imposés au cours de l'année pour le parachèvement des descriptions de travail suivant la Norme générale de classification ont été respectés pour l'ensemble des postes affectés. Les cadres intermédiaires de toutes les régions du Canada ont participé à une évaluation de l'impact interne et le Comité directeur sur la NGC a effectué des études sur la relativité entre les ministères pour tous les postes de l'organisation. Le greffe élabore présentement une stratégie de traitement des plaintes pouvant résulter de la mise en place de cette norme de classification.

3.3.4 Les langues officielles

Dans le but de fournir un service bilingue plus complet et répondant mieux aux besoins, le greffe a, au cours de l'année, entrepris une étude des besoins à cet effet dans les régions. L'embauche de candidats bilingues pour les postes à l'extérieur de la région de la capitale nationale demeure un défi. Le greffe a de plus étudié les options disponibles lui permettant de fournir de la formation linguistique aux employés intéressés à obtenir un niveau de compétence ou à hausser leur niveau actuel et continuera à chercher des solutions au cours de la présente année.

3.3.5 La Stratégie d'information financière (SIF)

Le personnel du greffe a travaillé diligemment afin de respecter l'échéance du 1er avril 2001 quant à la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF). Le personnel du service financier du greffe a déterminé quels étaient les besoins et a pris les mesures appropriées pour que la formation relative au SIF soit offerte aux gestionnaires et au personnel. La réalisation de la connectivité à tous les systèmes comptables de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada était prévue pour le 1er avril 2001.

3.4 Accès équitable du public à toutes les audiences, décisions et dossiers de la Cour fédérale

3.4.1 Dépôt électronique

Dans la foulée de l'initiative gouvernementale Gouvernement en direct et l'objectif qui consiste à offrir au public un accès efficace aux instances et aux dossiers, le greffe s'est engagé dans un projet de technologie de l'information qui est sans aucun doute le projet le plus ambitieux de son histoire, soit le dépôt électronique des documents. Des plans pour la réalisation d'un système complètement bilingue, accessible par Internet, convivial et construit selon des normes permettant au public d'y accéder sont en voie d'exécution. Les plans du greffe ont été approuvés comme projet exploratoire de Gouvernement en direct (GED) et un groupe de concertation composé des parties intéressées a été mis sur pied. Ce groupe, le Comité consultatif sur le projet de dépôt électronique, est responsable de l'élaboration et de l'adoption de normes de dépôt électronique des documents juridiques à l'aide du langage XML.

Le défi le plus important que présente cette initiative de dépôt électronique ne consistera pas à trouver les technologies pour construire un système, mais plutôt à documenter et à modifier les méthodes de dépôt des documents à la Cour fédérale. Des groupes de travail composés de représentants de la collectivité juridique, de la Cour et du greffe ont été constitués. Des organismes qui utilisent des systèmes de dépôt électronique ont été consultés quant aux leçons à retenir et aux meilleures pratiques à adopter.

3.4.2 Le site Web du greffe

Le greffe a de plus réussi à élaborer et à mettre en œuvre un site Web. Le public peut obtenir de l'information sur le mandat et la compétence de la Cour, les dates d'audience, les adresses des bureaux et les noms des personnes ressources permettant de communiquer avec le personnel de la Cour et les juges. On a en outre créé des liens qui permettent d'obtenir de l'information sur les lois et règlements pertinents, tels que la *Loi sur la Cour fédérale (1998)* et les *Règles de la Cour fédérale,* ainsi qu'un lien donnant accès aux décisions de la Cour fédérale par le biais du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale. On trouve également sur le site le Rapport annuel, les avis à la collectivité juridique et les décisions dans les dossiers qui ont suscité un intérêt de la part du public ou des médias. Ce site, qui évoluera au cours des années, donnera éventuellement l'accès total aux décisions de la Cour fédérale et permettra de consulter les dossiers du greffe, de s'abonner aux avis et à l'information courante ainsi que d'obtenir de l'information dynamique sur les audiences en offrant la possibilité d'effectuer des recherches quant aux dates et aux lieux des audiences de la Cour. Le site se trouve à l'adresse suivante : http://www.fct-cf.gc.ca

En plus du site Web de la Cour fédérale, le greffe a élaboré un site Web pour la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, lequel a été lancé le 1er avril 2001. Le design de ce site ressemble à celui de la Cour fédérale, mais son contenu et son apparence sont différents. La liste des juges désignés, la compétence de la Cour, les bureaux de la Cour, les décisions et les règlements sont des exemples du type d'information qu'on y trouve. Le site se trouve à l'adresse suivante : http://www.cmac-cacm.ca

3.4.3 Les mises à niveau du système

On a procédé cette année à l'élaboration de mises à niveau des systèmes étant donné que la largeur de bande actuelle du réseau étendu du greffe l'a incité à trouver des solutions pour éviter une congestion du réseau. Diverses technologies visant à remplacer la technologie actuelle ont été évaluées. Un projet pilote servant à examiner en détail les possibilités de mises à niveau du réseau a débuté en 2001.

Section IV Annexes - Tableaux financiers

4.1 Présentation des renseignements financiers

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Dépenses prévues	**36 930 000 $**
Total des autorisations	*35 961 249 $*
Données réelles 2000-2001	35 301 184 $

Montants incluant contributions aux régimes d'avantage sociaux des employé(e)s

4.2 Vue d'ensemble des finances

Les dépenses pour l'année financière 2000-2001 se sont élevées à 31 264 705 $, soit 112,28 % du budget principal. En tenant compte du budget supplémentaire, les dépenses comptaient pour 97,91 % des fonds disponibles, ce qui a entraîné une désaffectation pour l'ensemble du service de 2,09 %, soit de 666 543 $.

La mise en œuvre de nombreuses nouvelles initiatives et les réductions budgétaires au cours des années 90 ont eu pour conséquence de restreindre la flexibilité des ressources financières au moment où le greffe met en application les *Règles de la Cour fédérale (1998)* et les initiatives des organismes centraux telles que la Stratégie d'information financière (SIF) et la Norme générale de classification (NGC).

À titre d'exemple particulier, les dépenses en matière d'immigration ont largement dépassé le financement fourni. De la même façon, bien que le financement spécial initialement fourni pour les volumineux dossiers autochtones ait pris fin au cours de l'année 1999-2000, le greffe a dû absorber l'accroissement continu de cette charge de travail.

4.3 Tableaux des résumés financiers

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Cour fédérale du Canada	2000-2001 Dépenses prévues	Autorisations totales[1]	Dépenses
Crédit 30	Dépenses de fonctionnement	29,3	32,0	31,3
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,6	4,0	4,0
Total pour le ministère		**32,9**	**36,0**	**35,3**

[1]Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

Services au greffe	2000-2001 Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
ETP	**449**	**449**	**445**
Fonctionnement	32,9	36,0	35,3
Capital	----	---	----
Subventions et Contributions	—	—	---
Total des dépenses brutes	**32,9**	**36,0**	**35,3**
Moins : Recettes disponibles	—	—	---
Total des dépenses nettes	**32,9**	**36,0**	**35,3**
Autres recettes disponibles			
Recettes non disponibles	(3,0)	(3,0)	(6,1)
Coût des services offerts par d'autres ministères	11,5	11,5	11,6
Total des dépenses nettes	**41,4**	**44,5**	**40,8**

Section IV : Annexes : Tableaux financiers

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses du greffe prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	2000-2001		
			Dépenses totales prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Cour fédérale du Canada	32,6	33,9	32,9	36,0	35,3
Total	**32,6**	**33,9**	**32,9**	**36,0**	**35,3**

Tableau financier 5 : Recettes (en millions de dollars)

			2000-2001		
Recettes disponibles	Recettes réelles 1998-99	Recettes réelles 1999-00	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Cour fédérale du Canada	---	---	---	---	---
Dépenses non prévues	—	—	—	—	—
Total des recettes disponibles	—	—	—	—	—
Recettes non disponibles					
Cour fédérale du Canada	7,4	101,4	3,0	3,0	6,1
Dépenses non prévues					
Total des recettes non disponibles	**7,4**	**101,4**	**3,0**	**3,0**	**6,1**
Total des recettes	**7,4**	**101,4**	**3,0**	**3,0**	**6,1**

Section V Autres renseignements

Personnes ressources

Bureau principal du greffe de la Cour fédérale du Canada
434, rue Queen, Ottawa, Ontario K1A 0H9

Renseignements généraux :
Pierrette Brunet
Adjointe administrative
(613) 995-6719 Téléc. : (613) 941-6197

Operations :
Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur
(613) 992-8177

Services administratifs et judiciaires :
Pat Levac, Directrice
(613) 995-4697 Téléc. : (613) 941-6197

Ressources humaines :
Cathryn Taubman, Directrice
(613) 995-4453

Conseillère financière principale :
Evelyn Burke
(613) 995-4789

Services immobiliers :
James Strader, Gestionnaire
(613) 995-4529

Services informatiques et télécommunications :
Gary Pinder, Directeur
(613) 992-1584

BUREAUX LOCAUX

ALBERTA - Calgary
Dan Buell, Administrateur de district
3e étage, 635 Eight Avenue sud ouest
T2P 3M3
(403) 292-5920 Téléc. : (403) 292-5329

ALBERTA - Edmonton
Michael D. Holt, Administrateur de district
Tower 1, Suite 530, B.P. 51,
10060 avenue Jasper T5J 3R8
(780) 495-4651 Téléc. : (780) 495-4681

COLOMBIE-BRITANNIQUE - Vancouver
Charles E. Stinson, Directeur régional
B.P. 10065
701 rue West Georgia V7Y 1B6
(604) 666-3232 Téléc. : (604) 666-8181

MANITOBA - Winnipeg
Terry Johnston, Administrateur de district
4e étage, 363 rue Broadway R3C 3N9
(204) 983-2509 Téléc. : (204) 983-7636

NOUVEAU-BRUNSWICK - Frédéricton
Willa Doyle, Administratrice de district
Suite 100, 82 rue Westmorland E3B 3L3
(506) 452-3016 Téléc. : (506) 452-3584

NOUVELLE-ÉCOSSE - Halifax
François Pilon, Administrateur de district
Suite 1702, 1801 rue Hollis B3J 3N4
(902) 426-3282 Téléc. : (902) 426-5514

ONTARIO - Toronto
Rita Bezuhly, Directeur régional
7e étage, 330 avenue University M5G 1R7
(416) 973-3356 Téléc. : (416) 954-0647

QUÉBEC - Montréal
Monique Giroux, Directeur régional
30 rue McGill H2Y 3Z7
(514) 283-4820 Téléc. : (514) 283-6004

QUÉBEC - Québec
Marie-Christine Haubert
Administratrice de district
Salle 500A, Palais de Justice
300 boulevard Jean Lesage G1K 8K6
(418) 648-4920 Téléc. : (418) 648-4051

BUREAUX DONT LE PERSONNEL SE COMPOSE D'EMPLOYÉS DES TRIBUNAUX PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

NOUVEAU-BRUNSWICK - St-John
George S. Thériault, Administrateur de district
Pièce 413, 110 rue Charlotte E2L 2J4
(506) 636-4990
Téléc. : (506) 658-3070

TERRITOIRES DU NORD-OUEST et TERRITOIRE DE NUNAVUT - Yellowknife
Robin Anne Mould, Administratrice de district
B.P. 1320
4905, rue 49e X1A 2L9
(867) 873-2044 Téléc. : (867) 873-0291

SASKATCHEWAN - Régina
Gordon K. Dauncey, Administrateur de district p. i.
Court House, 2425 avenue Victoria
S4P 3V7
(306) 780-5268 Téléc. : (306) 780-6990

TERRITOIRE DU YUKON - Whitehorse
Thomas E. Ullyett, Administrateur de district p.i.
2134 avenue Second Y1A 5H6
(867) 667-5441 Télec. : (867) 393-6212

TERRE-NEUVE - St. John's
Louise King, Sous-administratrice de district
B.P. 937, The Court House, rue Duckworth
A1C 5M3
(709) 772-2884 Téléc. : (709) 772-6351

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - Charlottetown
E. Dorothy Kitson, Administratrice de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
B.P. 2200, 42 rue Water C1A 8B9
(902) 368-0179 Téléc. : (902) 368-0266

SASKATCHEWAN - Saskatoon
Dennis Berezowsky, Administrateur de district
520 Spadina Crescent est S7K 2H6
(306) 975-4509 Téléc. : (306) 975-4818

Lois administrées par le greffe de la Cour fédérale du Canada

Le ministre est la seule personne qui est responsable devant le Parlement de l'application de la loi suivante :
Loi sur la Cour fédérale L.R.C. (1985), ch. F-7

Le ministre est responsable avec d'autres devant le Parlement de l'application de la loi suivante :
Loi sur la défense nationale L.R.C. (1985), ch. N-5

Lois touchant la Cour fédérale du Canada

Accès à l'information, Loi sur l', L.R. (1985), ch. A-1
Accise, Loi sur l', L.R. (1985), ch. E-14
Accord de libre-échange nord-américain, Loi de mise en oeuvre de l', 1993, ch. 44
Agence spatiale canadienne, Loi sur l', 1990, ch. 13
Approvisionnements d'énergie, Loi d'urgence sur les, L.R. (1985), ch. E-9
Arbitrage commercial, Loi sur l', L.R. (1985), ch. 17 (2e suppl.)
Arpenteurs des terres du Canada, Loi sur les, 1998, ch. 14
Associations coopératives de crédit, Loi sur les, 1998, ch. 48
Assurance-emploi, Loi sur l', 1996, ch. 23
Banques, Loi sur les, 1991, ch. 46
Biens en déshérence, Loi sur les, L.R. (1984), ch. E-13
Brevets, Loi sur les, L.R. (1985), ch. P-4
Cabotage, Loi sur le, 1992, ch. 31
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les, L.R. (1985), ch. C-19
Citoyenneté, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-29
Code canadien du travail, L.R. (1985), ch. L-2
Code criminel, L.R. (1985), ch. C-46
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la, 1996, c. 6, Schedule, s.21
Concurrence, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-34
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le, L.R. (1985), ch. A-16
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le, L.R. (1985), ch. 24 (3e suppl.), Partie III
Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la, L.R. (1985), ch. 16 (2e suppl.)
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandise, Loi sur la, 1991, ch. 13
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la, L.R. (1985), ch. T-2
Dessins industriels, Loi sur les, L.R. (1985), ch. I-9
Détermination de la participation et du contrôle canadiens, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-20
Divorce, Loi sur les, L.R. (1995), ch. 3 (2e suppl.)
Douanes, Loi sue les, L.R. (1985), ch. 1 (2e suppl.)

Droits d'auteur, Loi sur le, L.R. (1985), ch. C-42
Droits de la personne, Loi canadienne sur les, L.R. (1985), ch. H-6
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les, 1992, ch. 39
Eaux du Yukon, Loi sur les, 1992, ch. 40
Eaux limitrophes internationales, Loi du traité des, L.R. (1985), ch. I-17
Électorale du Canada, Loi, 2000, ch. 9
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l', L.R. (1985), ch. P-33
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l', 1995, ch. F-28
Équité en matière d'emploi, Loi sur l', 1995, ch. 44
Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l', L.R. (1985), ch. C-51
Expropriation, Loi sur l', L.R. (1985), ch. E-21
Faillite et l'insolvabilité, Loi sur la, L.R. (1985), ch. B-3
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les, L.R. (1985), ch. W-4
Gendarmerie royale du Canada, Loi sur la, L.R. (1985), ch. R-10
Gestion des terres des premières nations, Loi sur la, 1999, ch. 24
Grains du Canada, Loi sur les, L.R. (1985), ch. G-10
Hydrocarbures, Loi fédérale sur les, L.R. (1985), ch. 36 (2e suppl.)
Immigration, Loi sur l', L.R. (1985), ch. I-2
Impôt sur le revenu du Canada, Loi de l', L.R. (1952), ch. 148
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi de l', L.R. (1985), ch. P-12
Indiens, Loi sur les, L.R. (1985), ch. I-5
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les, L.R. (1985), ch. P-32
Langues officielles, Loi sur les, L.R. (1985), ch. 31 (4e suppl.)
Marine marchande du Canada, Loi sur la, L.R. (1985), ch. S-9
Maritime du Canada, Loi, 1998, ch. 10
Marquage des bois, Loi sur le, L.R. (1985), ch. T-11
Marques de commerce, Loi sur les, L.R. (1985), ch. T-13
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les, L.R. (1985), ch. S-15
Mesures d'urgence, Loi sur les, L.R. (1985), ch. 22 (4e suppl.)
Mines antipersonnel, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les, 1997, ch.33
Ministère du Développement des ressources humaines, Loi sur le, 1996, ch. 11
Mise en oeuvre de l'Accord sur la Station spatiale internationale civile, Loi de, 1999, ch. 35
Normes de prestation de pension, Loi de 1985 sur les, L.R. (1985), ch. 32 (2e suppl.)
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l', 1994, ch. 43
Office national de l'énergie, Loi sur l', L.R. (1985), ch. N-7
Opérations pétrolières au Canada, Loi sur les, L.R. (1985), ch. O-7
Pêches, Loi sur les, L.R. (1985), ch. F14
Pipe-ligne du Nord, Loi sur le, L.R. (1985), ch. N-26
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les, L.R. (1985), ch. L-1
Preuve au Canada, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-5
Production de défense, Loi sur la, L.R. (1985), ch. D-1
Produits agricoles au Canada, Loi sur les, L.R. (1985), ch. 20 (4e suppl.)
Protection de l'environnement, Loi canadienne sur la, L.R. (1985), ch. 16 (4e suppl.)
Protection des obtentions végétales, Loi sur la, 1990, ch. 20

Protection des renseignements personnels et les documents électroniques, Loi sur la, 2000, ch. 5
Radiocommunication, Loi sur la, L.R., ch. R-2
Radiodiffusion, Loi sur la, 1991, ch. 11
Recyclage des produits de la criminalité, 2000, ch. 17
Régime des pensions du Canada, L.R. (1985), ch. C-8
Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi de, L.R. (1985), ch. P- 16
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-50
Sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur les, 1995. ch. 40
Sécurité des véhicules automobiles, Loi sur la, L.R. (1985), ch.. M-10
Sécurité ferroviaire, Loi sur la, L.R. (1985), ch. 32 (4e suppl.)
Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le, L.R. (1985), ch. C-23
Services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers, Loi sur les, 1999, ch. C-23
Société d'assurance-dépôt du Canada, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-3
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la, L.R. (1985), ch. C-25
Société de crédit agricole, Loi sur la, 1993, ch. 14
Sociétés d'assurance, Loi sur les, 1991, ch.47
Sociétés de fiducie et de prêts, Loi sur les, 1991, ch. 45
Statut de l'artiste, Loi sur le, 1992, ch. 33
Sûreté et la réglementation nucléaires, Loi sur la, 1997, ch. 9
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le, 1992, ch. 20
Taxe d'accise, Loi sur la, L.R. (1985), ch. E-15
Télécommunications, Loi sur les, 1993, ch.38
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les, 1990, ch. 37
Transports au Canada, Loi sur les, 1996, ch. 10
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le, L.R. (1985), ch. 47 (4e suppl.)
Tribunal de la concurrence, Loi sur le, L.R. (1985), ch. 19 (2e suppl.)

En plus de la législation ci-haut mentionnée, les juges de la Cour fédérale peuvent aussi faire fonction de juge en vertu des lois suivantes :

Cour suprême, Loi sur la, L.R. (1985), ch. S-26
Défense nationale, Loi sur la, L.R. (1985), ch. N-5
Indemnisation des dommages causés par des pesticides, Loi sur l', L.R. (1985), ch. P-10
Protection des végétaux, Loi sur la, 1990. ch. 22
Santé des animaux, Loi sur la, 1990, ch.21

Index

Accès à la Cour 7, 11, 16, 17

Contexte de société 8

Description de secteur d'activité 6

Environnement social et économique 10

Équité en matière d'emploi 14

Gestion des instances 1, 8, 11, 12, 14, 25

Langues officielles 7, 15

Lois appliquées par le greffe 24

Mandat et mission 3

Milieu opérationnel 7

Norme générale de classification (NGC) 15, 18

Objectifs 3, 4, 8

Organisation du greffe 4

Partenaires et intervenants 9

Personnes ressources 21, 22, 23

Programmes de perfectionnement 14

Réalisations en matière de rendement 12

Résultats stratégiques 1, 11

Règles de la Cour fédérale 1, 3, 4, 8, 12, 13, 17

Rendement financier 18

Satisfaction des clients/des normes 11, 13

Site Web du greffe 17

Système d'information financière (SIF) 16

Tendances concernant la nature et le volume de travail 11, 12, 13